

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

-----  
AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA

RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**REFERENTIEL D'EVALUATION DE  
PROGRAMMES DE FORMATION EN SCIENCES  
DE LA SANTE**

**Version révisée, validée par le CS le 14 décembre 2023**

## Sommaire

Champ d'évaluation 1 : Vision, valeurs, missions et objectifs de l'établissement dans le domaine de la santé.....	<b>3</b>
Champ d'évaluation 2 : Objectifs et mise en œuvre du programme de formation.....	<b>6</b>
Champ d'évaluation 3 : Organisation interne et gestion de la qualité .....	<b>9</b>
Champ d'évaluation 4 : Curriculum et méthodes didactiques.....	<b>13</b>
Champ d'évaluation 5 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER).....	<b>20</b>
Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s.....	<b>24</b>
Champ d'évaluation 7 : Infrastructures, équipements et ressources financières. ....	<b>30</b>

**Champ d'évaluation 1 : Vision, valeurs, missions et objectifs de l'établissement dans le domaine de la santé**

**Standard 1.01**

L'établissement a défini sa vision, ses valeurs, ses missions et ses objectifs dans le domaine de la santé.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
L'établissement a-t-il défini sa vision, ses valeurs, ses missions et ses objectifs dans les domaines de la formation, de la recherche, du service à la communauté et de l'appui à l'insertion pour la santé ?	L'établissement a défini sa vision, ses valeurs, ses missions et objectifs dans les domaines de la formation, de la recherche, du service à la communauté et de l'appui à l'insertion pour la santé.	Acte réglementaire portant création de l'établissement ; Plan stratégique/ projet d'établissement, etc.

Remarques et recommandations :

---

---

---

---

---

---

---

---

Atteint

Non atteint

**Champ d'évaluation 1 : Vision, valeurs, objectifs, missions de l'établissement dans le domaine de la santé**

**Standard 1.02**

L'établissement tient compte dans ses programmes de santé, des besoins de la société et de la population en matière de santé, des valeurs fondamentales universelles notamment l'éthique, l'intégrité, le respect de la personne humaine et des valeurs de base des systèmes de santé ; et plus particulièrement la qualité, l'équité, la pertinence, l'efficience.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Les besoins de la société et de la population en matière de santé sont-ils pris en compte ?	Les besoins de la société et de la population en matière de santé sont pris en compte dans la formation, dans la recherche et dans le service à la communauté.	Acte réglementaire portant création de l'établissement ; Plan stratégique ; Projet d'établissement.
L'établissement a-t-il pris en compte le respect des valeurs fondamentales universelles ?	Les valeurs fondamentales universelles (éthique, intégrité physique, équité, absence de discrimination, égalité, déontologie, dignité humaine, etc.) sont respectées au sein de l'établissement.	-Charte des valeurs éthiques de l'établissement ou tout autre document qui en atteste la prise en compte ; -Règlement intérieur ; -Plan stratégique.
L'établissement respecte-t-il les valeurs de base du système de santé ?	Les valeurs de base (qualité, équité, pertinence, efficience) du système national de santé sont respectées par l'établissement.	Documents de références (plan stratégique, projet d'établissement, PV de réunions, etc.).

Remarques et recommandations :

---

---

---

---

---

---

---

Atteint

Non atteint

**Champ d'évaluation 2 : Objectifs et mise en œuvre du programme de formation**

**Standard 2.01**

Le programme de formation est régulièrement dispensé.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le programme de formation est-il régulièrement proposé aux étudiants ?	Le programme de formation est proposé de façon régulière.	- Document attestant le nombre de promotions sorties pour les trois dernières années.

Remarques et recommandations :

---

---

---

---

---

---

---

Atteint

Non atteint

## Champ d'évaluation 2 : Objectifs et mise en œuvre du programme de formation

### Standard 2.02

Les objectifs du programme de formation sont en adéquation avec les missions de l'établissement.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le programme de formation dispose-t-il d'objectifs ? Sont-ils en adéquation avec les missions de l'établissements ?	Le programme de formation possède des objectifs. Ces objectifs correspondent aux missions de l'établissement.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Document présentant le programme de formation ;</li><li>- Maquette, syllabi ;</li><li>- Supplément au diplôme ;</li><li>- Plan stratégique.</li></ul>

Remarques et recommandations :

---

---

---

Atteint

Non atteint

**Champ d'évaluation 2 : Objectifs et mise en œuvre du programme de formation**

**Standard 2.03**

Le programme de formation répond aux besoins et exigences du monde professionnel et de la communauté.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
<p>Le programme de formation prend-t-il des dispositions pour maintenir des contacts avec les structures de santé et la communauté ?</p>	<p>Le programme de formation maintient des liens étroits avec le milieu professionnel, les alumni par des moyens tels que la mise en place d'un comité ou d'un cadre de concertation.</p> <p>Le programme ajuste sa formation aux besoins des populations et des structures de santé et inclut des stages dans le cursus de formation.</p> <p>Des activités liées au service à la communauté sont mises en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions avec les structures de santé ;</li> <li>- Procès-verbaux des réunions du comité ou du cadre de concertation ;</li> <li>- Liste des lieux de stage ;</li> <li>- Procès-verbaux des réunions tenues avec les démembrements du Ministère en charge de la santé et avec les structures de santé ;</li> <li>- Justifications de l'offre de formation ;</li> <li>- Accords de partenariat en lien avec le programme de formation ;</li> <li>- Rapport d'activités et/ou exemples d'activités sur le service à la communauté.</li> </ul>

Remarques et recommandations :

---



---



---

Atteint  Non atteint

**Champ d'évaluation 3 : Organisation interne et gestion de la qualité**

**Standard 3.01**

Les compétences, les responsabilités et les processus décisionnels sont déterminés par les autorités et/ou structures compétentes et communiqués à toutes les personnes concernées.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Les responsabilités, compétences et processus décisionnels sont-ils établis par les autorités et/ou structures compétentes et communiqués à toutes les personnes concernées ?	Les responsabilités, compétences et processus décisionnels sont établis par les autorités et/ou structures compétentes et communiqués à toutes les personnes concernées par le programme.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Document officiel explicitant les processus, les responsabilités ;</li><li>- Document portant sur les délégations de compétences en matière décisionnelle ;</li><li>- Arrêtés ou autres actes administratifs.</li></ul>

Remarques et recommandations :

---

---

---

---

---

---

---

Atteint       Non atteint

**Champ d'évaluation 3 : Organisation interne et gestion de la qualité**

**Standard 3.02**

Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme de formation.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
<p>Sous quelle forme la participation du PER est-elle règlementée ?</p>	<p>Le PER <del>Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche</del> contribue activement à la conception, à la mise en œuvre, au développement et à l'assurance qualité du programme de formation. Les processus correspondants y sont déterminés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document attestant l'existence d'un comité scientifique et pédagogique, d'un comité de programme ;</li> <li>- Contrats de travail/ prestation ;</li> <li>- Règlement intérieur et liste, grades et spécialités des personnes impliquées ;</li> <li>- PV de jury de délibération ;</li> <li>- PV de réunions de commissions, du conseil d'UFR/faculté, du conseil de département (ou section), du conseil académique, du conseil d'administration, etc. ;</li> <li>- PV de réunion des Commissions pédagogiques et des comités de programme.</li> </ul>

<p>Y a-t-il un processus qui permet aux étudiants d'exprimer leur opinion sur le programme ? Si oui, sous quelle forme cette participation est-elle organisée ? Comment ces opinions sont-elles prises en compte dans les processus décisionnels ?</p>	<p>Les étudiants sont membres des différentes instances de décision qui traitent les questions pédagogiques. Ils participent au développement et à l'assurance qualité du programme de formation Leur opinion est régulièrement prise en compte dans les processus décisionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actes de création des instances de décision ;</li> <li>- PV de réunion des instances de décision ;</li> <li>- Dispositif d'évaluation des enseignements (formulaire et/ou application d'évaluation des enseignements, notes d'entretien, fiches d'évaluation etc.) ;</li> <li>- Résultats de l'évaluation des enseignements.</li> </ul>
--	--	--

Remarques et recommandations :

---



---



---



---



---



---

Atteint

Non atteint

**Champ d'évaluation 3 : Organisation interne et gestion de la qualité**

**Standard 3.03**

Le programme de formation fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'établissement utilise les résultats afin d'adapter périodiquement le programme de formation.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
L'établissement dispose-t-il d'une politique qualité ?  Le programme de formation applique-t-il la politique qualité de l'établissement ?	Une politique qualité approuvée par les organes habilités est disponible et (est) à jour. Le programme de formation applique la politique qualité de l'établissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration de Politique qualité ;</li> <li>- PV de délibération relatif à l'assurance qualité.</li> </ul>
Quel est le dispositif mis en œuvre pour assurer la qualité du programme de formation ? Qui est responsable de l'assurance qualité ?	La qualité du programme de formation est assurée à l'aide de mesures d'assurance qualité. Les responsabilités liées à la mise en œuvre de ces mesures sont établies.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acte de nomination du responsable assurance qualité du programme ;</li> <li>- Acte de création de l'organe chargé de la qualité ;</li> <li>- Attestation de renforcement de capacité en assurance qualité du responsable ;</li> <li>- Description du dispositif et des mesures d'assurance qualité et des processus mis en œuvre ;</li> <li>- Ressources allouées à la gestion de la qualité.</li> </ul>
Comment sont exploités et utilisés les résultats des évaluations en vue d'améliorer le programme de formation ?	Les principaux résultats des évaluations sont exploités et communiqués aux parties prenantes en vue d'apporter des améliorations au programme de formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche ou rapport d'évaluation ;</li> <li>- PV de réunion d'exploitation du rapport ;</li> <li>- Support/éléments de communication (site web, affichage, mail etc.) ;</li> <li>- Plan de remédiation issu de l'exploitation des résultats d'évaluation, etc.</li> </ul>

Remarques et recommandations :

---



---



---



---

Atteint  Non atteint

**Champ d'évaluation 4 : Curriculum et méthodes didactiques**

**Standard 4.01**

Le programme de formation dispose d'une maquette structurée et de plans de cours qui correspond à une mise en œuvre coordonnée du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal et tient compte des programmes harmonisés de l'OOAS.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
<p>Comment est élaborée la maquette ?</p> <p>Comment est structurée la maquette ?</p>	<p>La maquette est élaborée avec l'implication de personnes ressources pertinentes (spécialistes disciplinaires, spécialistes en ingénierie pédagogique professionnels du domaine, etc.).</p> <p>La maquette est structurée en fonction des objectifs du système LMD et conformément aux dispositions réglementaires ; elle tient compte de l'harmonisation dans le cadre de l'OOAS, de la CEDEAO et de l'UEMOA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure décrivant les différentes étapes de conception de la maquette ;</li> <li>- Liste des profils impliqués dans la conception de la maquette ;</li> <li>- Maquettes ;</li> <li>- Syllabus et plans de cours.</li> </ul>
<p>Les EC de chaque UE ont -ils des plans de cours et des syllabi ? Sont-ils programmés de manière cohérente ?</p>	<p>Tous les EC de chaque UE ont des plans de cours / des syllabi et sont structurés de façon cohérente.</p>	<p>Maquette, syllabus et plans de cours.</p>

Remarques et recommandations :

---



---



---

Atteint  Non atteint

**Champ d'évaluation 4 : Curriculum et méthodes didactiques**

**Standard 4.02**

Le programme de formation couvre les aspects principaux de la formation. Il permet de disposer des connaissances scientifiques nécessaires pour l'acquisition des compétences qui garantissent un bon exercice de la profession. Il se préoccupe de préparer l'étudiant à l'insertion dans le marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Les thèmes, contenus et méthodes pédagogiques correspondent-ils, pour la profession considérée, aux standards reconnus sur le plan international ?	Le programme de formation permet l'acquisition des compétences fondamentales à l'exercice de la profession. La qualité de l'offre correspond, pour le domaine considéré, aux standards reconnus sur le plan international.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquettes, Syllabus/plans de cours ;</li> <li>- Liste et Cv des enseignants et responsables pédagogiques.</li> </ul>
Les nouvelles connaissances scientifiques et technologiques sont-elles intégrées dans le programme de formation ?	Les nouvelles connaissances scientifiques et technologiques sont intégrées dans le programme de formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemples d'intégration dans l'enseignement de nouvelles connaissances scientifiques et technologiques ;</li> <li>- Syllabi, plans de cours</li> </ul>
La préparation à l'insertion dans le marché du travail fait-elle l'objet d'activités pédagogiques spécifiques ? Quelles sont ces activités ?	Le curriculum comprend des activités destinées à préparer les étudiants à l'insertion dans le marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de structures dédiées à l'insertion au sein de l'université ou au sein des facultés ou UFR ;</li> <li>- Liste des activités destinées à préparer à l'insertion dans le marché du travail ;</li> <li>- Maquettes.</li> </ul>
Le programme de formation prend-il en compte le service à la communauté ?	Le programme de formation prend en compte des activités relevant du service à la communauté.	Rapport d'activités, protocole d'accord, conventions avec les structures décentralisées et les associations locales.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le service à la communauté (SAC) contribue-t-il à préparer à l'insertion professionnelle ?	Le programme de formation organise des activités liées au SAC et préparant les étudiants à l'insertion professionnelle.	Liste des activités et des documents destinés à préparer à l'insertion professionnelle.
Les stages sont-ils organisés et encadrés selon les exigences du programme de formation ? Le suivi des stages est-il correctement réalisé ?	Les stages en milieu de travail sont organisés et encadrés selon les exigences du programme de formation. Des référents/ Maîtres de stage/ encadreurs sont désignés. Les visites de terrain sont effectuées par les encadreurs. La liste des structures de stage agréées est disponible.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des structures de stage agréées par l'établissement (note de service, convention avec les établissements) ;</li> <li>- Document de désignation de référent /Maître de stage, encadreurs etc.) ;</li> <li>- Document décrivant les objectifs de stage (Disponibilité du rapport de stage, du livret de stage, du formulaire d'évaluation des stages.</li> </ul>
Les méthodes pédagogiques employées permettent-elles d'atteindre les objectifs de la formation ?	Les méthodes pédagogiques permettent d'atteindre les objectifs de formation fixés. Les méthodes pédagogiques choisies sont adaptées aux contenus transmis et motivent les étudiants à apprendre de façon autonome et responsable. Les différents modes d'apprentissage sont pris en compte par la diversité des méthodes pédagogiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette, syllabus ;</li> <li>- Cahier de textes ;</li> <li>- Cahier de stage/portfolio.</li> </ul>

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
<p>Quelles sont les unités d'enseignement (durée, crédits) obligatoires pour l'obtention de titre ?</p> <p>Quelle est la part réservée à suivre un enseignement et celle consacrée au travail Personnel ?</p>	<p>Les unités d'enseignement obligatoires sont précisées dans la maquette.</p> <p>Le temps effectivement consacré par les Étudiant € s à leurs activités d'études concorde avec celui prévu par la maquette.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquettes et syllabus ;</li> <li>- Cahier de texte.</li> </ul>
<p>Des possibilités sont-elles offertes aux étudiants pour s'auto-évaluer régulièrement ?</p>	<p>L'enseignement inclut la possibilité pour les étudiant(e) s de s'auto-évaluer périodiquement. Des exercices et tests adaptés sont à disposition afin de mesurer et d'approfondir leurs compétences.</p> <p>La simulation permet à l'étudiant de s'auto-évaluer périodiquement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemples d'instruments d'auto-évaluation ;</li> <li>- Preuve de l'exploitation et de l'analyse des résultats des auto-évaluations ;</li> <li>- Salle de simulation/salle de démonstration ;</li> <li>- Etc.</li> </ul>
<p>A quel rythme et sous quelle forme les étudiants sont-ils évalués au cours de leur cursus ? Sur quels éléments sont-ils évalués ? Les formes d'évaluation permettent-elles d'atteindre les objectifs de formation annoncés ? Comment les étudiants sont-ils informés des résultats de leurs évaluations ?</p>	<p>Les évaluations sont adaptées aux objectifs de formation et à l'enseignement.</p> <p>Les étudiants sont périodiquement informés des résultats obtenus dans les évaluations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementation concernant l'évaluation des apprentissages (référentiel d'évaluation, charte des examens etc.), et exemples de documents d'évaluation et d'examen etc. ; PV de délibération des examens/évaluation des apprentis sages ;</li> <li>- Décret organisant le régime des études.</li> <li>- Développement de plateformes et autres moyens permettant aux</li> </ul>

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
		étudiants d'accéder aux résultats.
<p>Le programme de formation prend-il en compte les enjeux liés aux nouvelles formes d'enseignement à distance ?</p> <p>Les nouvelles formes d'enseignement à distance sont-elles utilisées pour renforcer la résilience du programme ?</p>	<p>Le programme de formation prend en compte les enjeux liés aux nouvelles formes d'enseignement à distance.</p> <p>Le programme de formation prévoit des dispositions d'enseignement à distance pour la continuité et/ou la reprise des activités pédagogiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de continuité d'activités ;</li> <li>- Plan de reprise d'activités ;</li> <li>- Plateformes en ligne ;</li> <li>- Formation des enseignants sur l'enseignement à distance ;</li> <li>- Salles dédiées.</li> </ul>

Remarques et recommandations :

---



---



---



---

Atteint  Non atteint

**Champ d'évaluation 4 : Curriculum et méthodes didactiques**

**Standard 4.03**

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont règlementées et publiées.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
A quelles conditions est soumise l'obtention de relevés de notes, d'attestations de réussite et de diplômes académiques ?	Les conditions d'obtention de relevés de notes, d'attestations de réussite, et de diplômes académiques sont règlementées et publiées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement pour l'obtention de relevés de notes, des diplômes et des attestations (décret, arrêté, charte des examens, charte de soutenance des mémoires, charte des thèses, livret de l'étudiant etc.) ;</li> <li>- Supplément au diplôme</li> </ul>
Quelles sont les possibilités offertes aux étudiants pour introduire des réclamations en cas de besoin nécessité ?	Les étudiants ont la possibilité de consulter les copies, de faire des réclamations selon la réglementation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement des études ;</li> <li>- Charte des examens ;</li> <li>- Dispositif de certification ;</li> <li>- Guide de l'étudiant ;</li> <li>- Fiche de réclamation.</li> </ul>

Remarques et recommandations :

---



---



---



---

Atteint       Non atteint

**Champ d'évaluation 4 : Curriculum et méthodes didactiques**

**Standard 4.04**

Le programme de formation maintient un taux de réussite satisfaisant. Il prend des mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Les responsables du programme de formation disposent-ils des statistiques exhaustives sur les taux de réussite par unité d'enseignement, le taux d'abandon, le taux de passage et le taux d'achèvement par cycle ?	Les responsables du programme de formation disposent de statistiques exhaustives sur les taux de réussite par unité d'enseignement, le taux d'abandon, le taux de passage et le taux d'achèvement par cycle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de réussite par unité d'enseignement, taux d'achèvement, taux d'abandon, taux de passage au cours des trois dernières années.</li> <li>- PV de délibération, rapport pédagogique.</li> </ul>
Au cours des trois dernières années, des stratégies ont-elles été déployées par le programme de formation pour améliorer les taux de réussite ?	Le programme de formation s'efforce continuellement d'améliorer les taux de réussite en élaborant un plan de remédiation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemples d'initiatives prises pour améliorer la réussite des étudiants et leur impact sur les résultats (Tutorat,</li> <li>- Cours et stages de renforcement, mentorat, coaching, etc.)</li> <li>- Cellule d'accompagnement pédagogique.</li> </ul>

Remarques et recommandations :

---



---



---



---



---



---



---



---

Atteint  Non atteint

**Champ d'évaluation 5 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**

**Standard 5.01**

L'enseignement est dispensé par un personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) compétent du point de vue pédagogique, didactique et scientifique.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le PER dispose-t-il de compétences et d'expérience dans le domaine de l'enseignement ?	L'établissement dispose d'un cadre formel de recrutement des enseignants. Lors de la sélection des enseignants, les compétences didactiques, pédagogiques et l'expérience dans l'enseignement sont prises en compte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document instituant le cadre formel de recrutement ;</li> <li>- Fiches de poste ;</li> <li>- Appel à candidatures ;</li> <li>- Procès-verbaux de recrutement des enseignants ;</li> <li>- Curriculum vitae des enseignants ;</li> <li>- Copie des diplômes ou attestations ;</li> <li>- Outils de sélection ;</li> <li>- Fiches d'évaluation ;</li> <li>- Justificatifs de formation en pédagogie.</li> </ul>
Le PER engagé dans le programme de formation dispose-il de qualifications scientifiques ?	Les enseignants possèdent des qualifications scientifiques dans les thèmes qu'ils enseignent.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CV des enseignants précisant les domaines de compétence et publications ;</li> <li>- Liste actualisée des enseignants avec grade, titre, diplômes, charge d'enseignement ;</li> <li>- Justificatifs de formation à la recherche.</li> </ul>

<p>Existe-t-il des mesures et ressources disponibles pour garantir la stabilité du personnel enseignant ? Quelle est la proportion d'enseignants permanents (propres à l'établissement) intervenant dans le programme de formation ?</p>	<p>La majorité des enseignants prend part à l'enseignement pour au moins la durée d'un cycle complet de formation. Cette situation est assurée par des conditions d'engagement et de travail adéquates. Les enseignants permanents représentent au moins 10% des enseignants intervenant dans le programme de formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actes de recrutement et de nomination ;</li> <li>- Liste des enseignants par statut (permanents, vacataires) ;</li> <li>- Contrats de travail de prestation, Conventions avec d'autres structures de formation ;</li> <li>- etc.</li> </ul>
<p>Les enseignements sont-ils régulièrement évalués par les étudiants ? Si oui, comment cela se fait-il ? Quelles sont les dispositions mises en place pour prendre en compte les résultats de l'évaluation des enseignements ?</p>	<p>L'évaluation de l'enseignement est organisée systématiquement par une cellule interne d'assurance qualité. Les résultats sont partagés avec les enseignants concernés et les autorités académiques. Des mesures de remédiation sont mises en place en cas de besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche et formulaire d'évaluation des enseignements ;</li> <li>- Procès-verbaux d'exploitation des fiches et formulaires d'évaluation et plan de remédiation ;</li> <li>- Document de suivi des recommandations ;</li> <li>- Attestation de participation à des séminaires pédagogiques.</li> </ul>

Remarques et recommandations :

---



---



---



---

Atteint  Non atteint

**Champ d'évaluation 5 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**

**Standard 5.02**

La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, de service à la communauté, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Les contrats d'engagement et/ou les cahiers des charges du PER contiennent-ils des indications concrètes sur la répartition du temps de travail entre les activités d'enseignement, de recherche, de service à la communauté, de prestation de service et d'administration ?	Les contrats d'engagement et/ou les cahiers des charges contiennent des indications concrètes concernant les tâches à accomplir dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de services à la communauté, de prestation de service et d'administration.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Textes règlementaires sur le PER ;</li> <li>- Exemples de contrats et/ou de cahiers des charges représentatifs des intervenants.</li> </ul>
Le temps de travail effectivement consacré par le PER à l'enseignement et à la recherche correspond-il au temps prévu pour effectuer ces tâches ?	Le temps de travail effectivement consacré à l'enseignement et à la recherche correspond à celui prévu dans le contrat d'engagement/le cahier des charges.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emplois du temps ;</li> <li>- Cahiers de textes, cahiers d'amphi, etc. ;</li> <li>- Publications de l'établissement ;</li> <li>- Participation et communication à des journées scientifiques, congrès ;</li> <li>- Fiche de suivi des encadrements (Thèses mémoires ou rapports de stages) ;</li> <li>- Etc.</li> </ul>

Remarques et recommandations :

---



---



---



---

Atteint  Non atteint

**Champ d'évaluation 5 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**

**Standard 5.03**

La mobilité du PER est effective.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
<p>Quel est le dispositif mis en place pour assurer la mobilité du PER ? Ce dispositif est-il mis en œuvre ?</p>	<p>Le programme de formation utilise un dispositif qui favorise la mobilité de ses enseignants sur le plan national et international. La proportion des enseignants provenant d'autres établissements est indiquée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte organisant la mobilité ;</li> <li>- Description des modalités de mobilité/conventions ;</li> <li>- Lettres d'invitation concernant la mobilité ;</li> <li>- Rapports de mission concernant la mobilité ;</li> <li>- Accords de coopération et de partenariats actifs ;</li> <li>- Liste des enseignants ayant participé à des programmes de mobilité ;</li> <li>- Attestation de services faits dans le cadre de la mobilité.</li> </ul>

Remarques et recommandations :

---



---



---

Atteint  Non atteint

**Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s**

**Standard 6.01**

Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Les conditions d'admission dans le programme sont-elles publiées aux niveaux national et international ?	Les conditions d'admission dans le programme de formation et les procédures d'admission sont déclarées à temps et publiées. Le programme de formation admet aussi des étudiant(e)s de différents pays.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Documents et supports décrivant les conditions d'accès et les procédures d'admission ;</li><li>- Guides/livret de l'étudiant ;</li><li>- Site web ;</li><li>- Prospectus ;</li><li>- Statistique sur les nationalités présentes ;</li><li>- Etc.</li></ul>

Remarques et recommandations :

---

---

---

---

Atteint       Non atteint

**Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s**

Standard 6.02

L'égalité des chances entre hommes et femmes est garantie. Les personnes vivant avec un handicap sont prises en charge de façon équitable.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
<p>Comment les effectifs des étudiants ont-ils évolué au cours des trois dernières années ?            Quelle est la répartition des étudiants en fonction du sexe dans les différentes cohortes en formation ?            Quelle est la part des étudiants vivant avec un handicap dans les différentes cohortes en formation ?</p>	<p>Les statistiques détaillées des étudiant(e)s indiquent la part respective de femmes et d'hommes en cours de formation et celle des étudiants (e)s vivant avec un handicap.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Références réglementaires relatives à l'égalité des chances et à l'équité ;</li> <li>- Données statistiques commentées des trois dernières années ;</li> <li>- Etc.</li> </ul>
<p>Comment l'égalité des chances est-elle assurée au niveau des procédures d'admission, d'accueil, de l'organisation et du déroulement des études, de l'évaluation des apprentissages ?</p>	<p>Dans l'ensemble, les conditions d'études garantissent l'égalité des chances entre hommes et femmes. En particulier, l'égalité des chances est réalisée au niveau de l'accueil (infrastructures et équipements). Elle n'est pas remise en cause par les délais, la forme et le contenu des évaluations des apprentissages. Les personnes vivant avec un handicap bénéficient d'une prise en charge adéquate.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document décrivant les conditions d'admission et de promotion ;</li> <li>- Dispositions organisationnelles, équipements, infrastructures et aménagements spécifiques, etc. ;</li> <li>- Document mentionnant des exemples de mesures concrètes prises pour garantir l'égalité des chances.</li> </ul>

Remarques et recommandations :

---



---



---



---

Atteint  Non atteint

**Champ d'évaluation 6 : Étudiant (e)s**

Standard 6.03

La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle des acquis entre établissements et structures de formation.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
L'organisation du programme de formation permet-elle la mobilité d'étudiant(e)s avec d'autres établissements de formation ?	La structuration de la formation favorise la mobilité nationale et internationale des étudiant(e)s.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protocoles/convention/accord de partenariat et d'échanges aux plans national et international au cours des trois dernières années ;</li> <li>- Attestations de niveau, supplément au diplôme ;</li> <li>- Attestations de transferts d'étudiants.</li> </ul>
Quelles dispositions le programme de formation prend-il pour encourager la mobilité des étudiant(e)s ?	Les accords existants entre établissements prévoient la reconnaissance mutuelle des acquis des étudiant(e)s (système de crédits). Les étudiant(e)s obtiennent dans le cadre de la mobilité un appui logistique. Au besoin, les accords existants sont renforcés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemples de programme de mobilité ;</li> <li>- Liste des étudiant(e)s admis dans le cadre de la mobilité ;</li> <li>- Conventions de partenariat intégrant la mobilité des étudiants ;</li> <li>- Rapport d'activité des étudiants en mobilité.</li> </ul>

Remarques et recommandations :

---



---



---



---



---



---

Atteint  Non atteint

**Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s**

**Standard 6.04**

Un encadrement adéquat des étudiant(e)s est assuré.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
De quelle manière est assuré l'encadrement adéquat des étudiant (e)s ?	Un encadrement adéquat est garanti conformément aux référentiels dédiés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques sur l'encadrement ;</li> <li>- Rapport de l'évaluation de la qualité de l'encadrement ;</li> <li>- Répartition des charges d'encadrement au niveau du PER ;</li> <li>- Cahiers /Livrets/Guides/porfolio de stage ;</li> <li>- Procès-verbaux de soutenances/de délibération de stage ;</li> <li>- Procédures de validation des mémoires, de thèses et rapports de stage ;</li> <li>- Liste d'affectation des enseignants dans les structures de stage ;</li> <li>- Liste des référents de stage ;</li> <li>- Ratio encadreurs/étudiants ;</li> </ul>
Les résultats des évaluations relatifs à la qualité de l'encadrement sont-ils pris en compte lors du déroulement des enseignements ?	Les résultats des évaluations sont régulièrement exploités dans le but d'optimiser la qualité de l'encadrement dans l'enseignement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'évaluation de l'encadrement ;</li> <li>- Plan de remédiation ;</li> <li>- Etc.</li> </ul>

<p>Comment et où les étudiant(e)s peuvent-ils être conseillés sur leurs études et sur les prestations dont ils peuvent bénéficier ?</p>	<p>Un dispositif est mis en place pour conseiller et orienter les étudiants du programme. Les étudiant(e)s bénéficient de conseils appropriés concernant leurs études.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemple d'utilisation des services de la structure d'accueil, de conseil et d'aide à l'insertion des étudiant(e)s ;</li> <li>- Amphi de rentrée ;</li> <li>- Journée d'intégration et de parrainage ;</li> <li>- Procès-verbaux de comité de médiation/d'aide à la réussite.</li> </ul>
---	--	--

Remarques et recommandations :

---



---



---



---



---



---



---

Atteint

Non atteint

**Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s**

**Standard 6.05**

Le programme de formation se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Quelles sont les stratégies mises en place par le programme de formation pour faciliter l'insertion de ses diplômés dans le milieu du travail ?	Le programme de formation a mis en place un dispositif d'aide à l'insertion des étudiants dans le monde du travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document décrivant la stratégie d'accompagnement à l'insertion et / ou à l'auto-emploi au sein de l'EES ;</li> <li>- Conventions intégrant les stages et / ou l'insertion ;</li> <li>- Acte créant et organisant la structure d'aide à l'insertion du programme ou de l'établissement.</li> </ul>
Le programme de formation maintient-il à jour une liste de ses diplômés, des emplois qu'ils occupent et du temps pris pour obtenir un premier emploi ?	Le programme de formation dispose d'une base de données relative à l'insertion des alumni dans le milieu du travail et les implique dans la vie de l'établissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de données relative à l'insertion des alumni dans le milieu du travail ;</li> <li>- Enquêtes sur l'insertion ;</li> <li>- Liste d'activités impliquant les alumni ;</li> <li>- Etc.</li> </ul>

Remarques et recommandations :

---



---



---



---



---



---

Atteint       Non atteint

**Champ d'évaluation 7 : Infrastructures, équipements et ressources financières.**

**Standard 7.01**

Le programme de formation dispose de ressources suffisantes qui sont disponibles dans le long terme pour atteindre ses objectifs.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Quels sont les infrastructures et équipements fonctionnels mis à la disposition du programme de formation ?	Le programme de formation dispose d'infrastructures et d'équipements fonctionnels nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Description sommaire des infrastructures et équipements mis à disposition pour la formation (salle de cours, salle de travaux pratiques/travaux dirigés, salle de simulation, structures de santé pour les stages, bibliothèques, moyens informatiques, moyens pédagogiques, espaces sociaux, bureaux, espaces d'études, etc.) ;</li> <li>- Contrats de bail ;</li> <li>- Plans des bâtiments.</li> </ul>
Le programme dispose-t-il de ressources financières suffisantes ? Quelles sont les sources de financement du programme ?	Le programme de formation dispose de ressources financières suffisantes pour atteindre ses objectifs durant plusieurs cycles de formation. Les sources de financement du programme sont identifiées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document présentant les sources de financement ;</li> <li>- Budgets, états et bilans financiers des trois dernières années ;</li> <li>- Comptes administratifs et financiers.</li> </ul>

Remarques et recommandations :

---



---



---



---



---

Atteint  Non atteint

**Standard 7.02**

Un dispositif fonctionnel d'hygiène, de sécurité sanitaire et de préservation de l'environnement est mis en place.

Questions	Points de référence	Éléments de preuve
Le programme met-il convenablement en œuvre une politique d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement ?	Le programme met en œuvre convenablement une politique d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement.	Rapports périodiques sur la mise en œuvre de la politique.
Le programme assure-t-il la prévention des risques professionnels liés à la manipulation de produits dangereux et veille-t-il au respect des règlements ?	Le programme assure la sensibilisation à la prévention des risques professionnels liés à la manipulation de produits dangereux et veille au respect des règlements.	Liste des activités de sensibilisation et de prévention.
Le dispositif de traitement des matières dangereuses, des déchets, des consommables, etc., est-il conforme aux normes ?	Le programme assure un traitement des matières dangereuses, des déchets, des consommables etc., conformément aux normes.	Procédures de gestion spécifique des matières et produits dangereux.
Le programme prend-il en compte des normes en vigueur en matière de protection de l'environnement ?	Le programme entreprend des démarches pour réduire l'impact environnemental de ses activités.	Document décrivant les démarches entreprises.

Remarques et recommandations :

---



---



---



---



---



---

Atteint  Non atteint